

Monsieur Frédéric VALLETOUX
Président de la commission
Des affaires sociales
ASSEMBLEE NATIONALE
126 Rue de l'Université
75007 PARIS

Nos réf. : PB/SL
N° 10-044/2025

Paris, le 29 octobre 2025

Monsieur le Président,

Nous souhaitons attirer votre attention sur l'amendement AS1130 au projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2026, prévoyant l'instauration d'une contribution sur les produits alimentaires transformés contenant des sucres ajoutés.

Sous couvert d'une mesure de santé publique, cet amendement introduit en réalité une **taxe comportementale** qui **pénaliserait l'ensemble des acteurs de la Boulangerie-Vienniserie-Pâtisserie (BVP)**, quelle que soit leur taille ou leur engagement dans des démarches responsables.

Dans le cadre du référentiel des accords collectifs de la **Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC)**, la FEB, première fédération du secteur de l'alimentation, a **pris l'initiative d'un accord volontaire ambitieux de réduction du taux de sucre dans les pâtisseries et viennoiseries**.

Une telle mesure rendrait immédiatement caduque le référentiel des accords collectifs d'amélioration nutritionnelle et **anéantirait la dynamique collective engagée**. En décourageant toute démarche volontaire, cette taxe signerait **l'arrêt de mort des partenariats constructifs entre les professionnels et les pouvoirs publics**.

Elle frapperait indistinctement les Artisans, les TPE, les PME et les industriels, sans distinction de pratiques ni d'engagements, dans un contexte économique déjà extrêmement tendu.

La Fédération des Entrepreneurs de Boulangerie (FEB) appelle donc solennellement à **rejeter cet amendement** qui, loin de favoriser la santé publique, **fragiliserait une filière entière et ruinerait les efforts volontaires de progrès nutritionnels**.

Nous vous remercions de votre écoute et de votre vigilance sur ce sujet essentiel pour la vitalité de nos métiers et la cohérence de l'action publique.

Nous restons à votre disposition pour tout échange.
Avec nos salutations les plus respectueuses,

Paul BOIVIN
Délégué général

